Image not found or type unknown

Déménagement de mon ex à 600 kilomètres avec ma fille

Par **philippe70**, le **11/11/2014** à **19:45**

Après 4 ans de séparation, mon ex-épouse m'annonce, par sms, qu'elle déménage à l'autre bout de la France pour raison professionnelle. Elle ne me donne aucune indication concernant la garde de notre fille de 10 ans que je vois régulièrement tous les 15 jours et la moitié des vacances scolaires. Je ne sais pas à partir de quelle date intervient ce changement. Je n'ai pas été consulté sur le changement d'école de ma fille. La petite ne m'a parlé de rien lors du week end dernier à la maison et je ne sais pas si elle est au courant de quoi que ce soit. Que puis-je faire pour la protéger, être sur qu'elle ne soit pas ballotée de déménagement en déménagement ? Si ce changement intervient, comment se passe le droit de visite ? à quelle cadence ? qui supporte les frais de transport ? qui se charge de l'acheminement de l'enfant ?
Quelle est la procédure qu'elle doit respecter pour me tenir informé des changements qu'elle compte imposer à ma fille ? le message par texto est-il suffisant ???? que puis-je exiger comme information et document (contrat de travail, inscription à l'école, etc...) ?
Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés